

# MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

Plan des types d'affectation  
"Agricole de maintien"

Échelle: 1:45 000

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 17-2002

Introduit par le règlement no R-17-2002-7

Entré en vigueur \_\_\_\_\_

Michel Dion  
Maire

Josée Lacasse  
D.g. et sec.-trés.

MODIFICATION APPORTÉE PAR LE RÈGLEMENT :

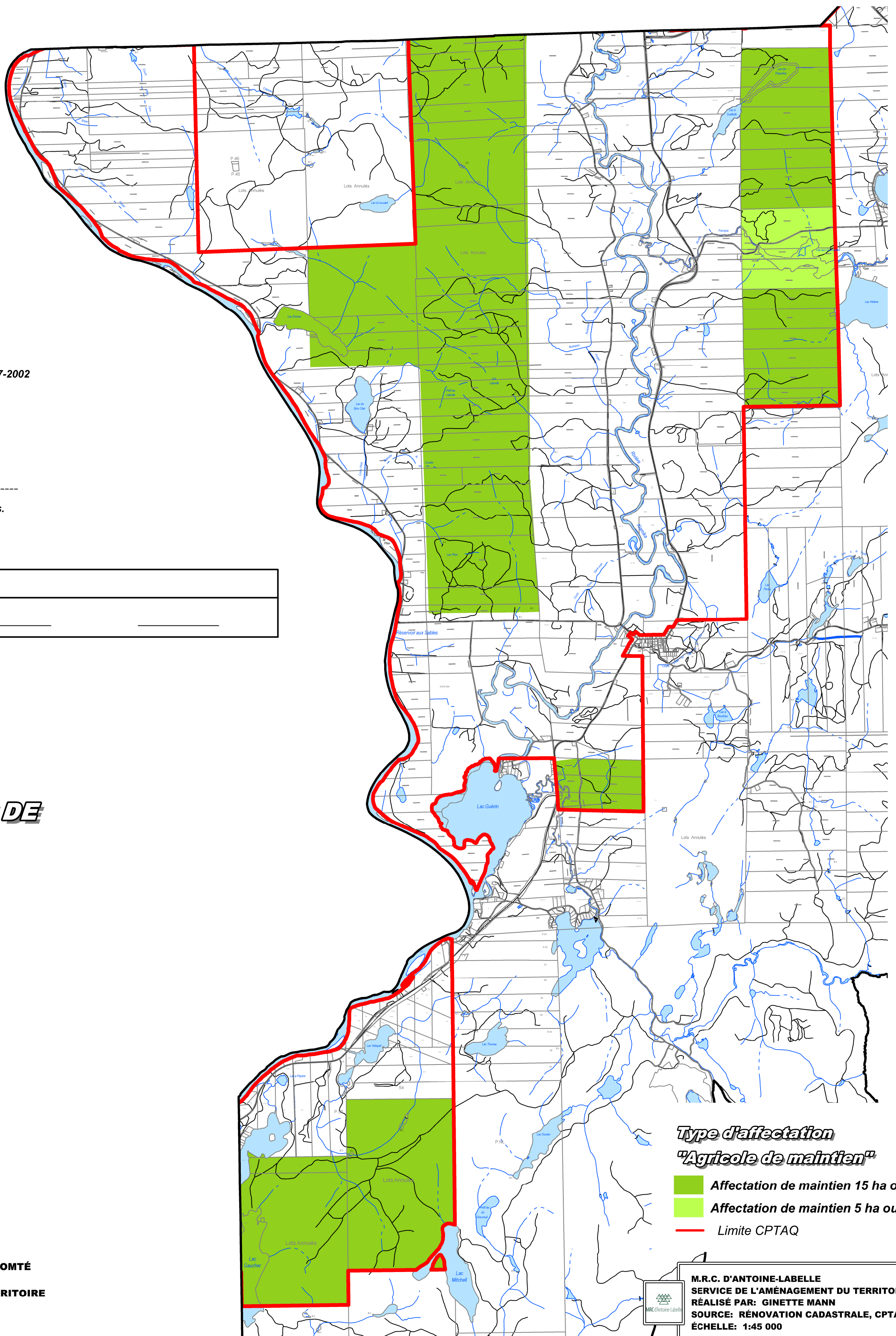
NO	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	CERTIFIÉ PAR:



## MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

### ANNEXE 4

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'ANTOINE-LABELLE  
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Type d'affectation  
"Agricole de maintien"

- Affectation de maintien 15 ha ou plus
- Affectation de maintien 5 ha ou plus
- Limite CPTAQ

M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
RÉALISÉ PAR: GINETTE MANN  
SOURCE: RÉNOVATION CADASTRALE, CPTAQ  
ÉCHELLE: 1:45 000